

## Orientation n°3-6 : Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets

**CRTE Garonne Quercy Gascogne 2021-2026**

<b>Ambition n°3</b>	<b>Engager durablement la transition écologique</b>
<b>Orientation n°3-6</b>	<b>Développer l'économie circulaire et assurer une valorisation durable des déchets</b>
<b>Maîtres d'ouvrage concernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics</li> <li>• Acteurs privés sollicitant le plan de relance, un dispositif spécifique de l'Etat ou labellisés Territoire d'Industrie du PETR</li> </ul>
<b>Contexte général</b>	<p>La loi TEPCV de 2015 (relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015) reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national de développement durable.</p> <p>« <i>La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une <b>consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant les modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.</b></i> »</p> <p>L'activité humaine produit un grand nombre <b>de déchets</b> au niveau domestique ou bien économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres provenant de sites non pollués, bois, plastique, métaux), dont une part non négligeable peut être recyclée comme matériaux de construction valorisés ou réutilisés à la sortie du chantier.</li> <li>- Une quantité très importante de biodéchets est produite par les habitants et principalement par les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, les IAA, les cantines et restaurants, les marchés ... Ces biodéchets constituent une part importante de ressources valorisables dans une logique d'économie circulaire.</li> <li>- Dans le secteur de la santé, les déchets d'activités de soins à risques infectieux</li> </ul> <p><b>La loi TEPCV a fixé d'ambitieux objectifs de recyclage et valorisation</b> tant pour les déchets non dangereux (65 % de recyclage à échéance 2025) que dans le domaine des chantiers de bâtiments et de travaux publics (70 % de recyclage en 2020).</p> <p><b>Sur le PETR, plusieurs investissements ont été réalisés par les EPCI et les syndicats gestionnaires</b> pour la collecte et les traitements adaptés des déchets non dangereux. 16 déchetteries dont 3 <b>équipées de recycleries et zones de réemploi</b> (Lauzerte, Dieupentale, Lafrançaise) en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.</p>

	<p>La Communauté Emmaüs est bien implantée et a développé diverses activités pour permettre le réemploi et la revente de produits (Laville Dieu du temple, Castelsarrasin, Grisolles).</p> <p>L'important centre de traitement ultime et d'enfouissement privé de la DRIMM à Montech conduit des actions et réflexions autour de la valorisation énergétique des déchets.</p> <p><b>La valorisation durable des déchets est un levier essentiel dans les territoires</b> pour limiter le recours aux matières premières non renouvelables et éviter au maximum la mise en décharge.</p>
<b>Objectifs poursuivis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir une meilleure gestion des déchets à travers le développement de boucles locales d'économie circulaire</li> <li>• Promouvoir une gestion sobre et efficace des ressources du territoire</li> <li>• Limiter le gaspillage et la production de déchets non valorisables</li> <li>• Encourager le réemploi de biens et la réutilisation des déchets et matériaux</li> <li>• Favoriser les secteurs de l'économie circulaire</li> </ul>
<b>Type et description des opérations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes, et schémas stratégiques : <i>Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), étude de faisabilité pour valoriser un type de déchets, études sur le compostage, étude d'opportunité pour réutilisation de sources d'énergie issues d'activités existantes...</i></li> <li>• <b>Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi</b> : <i>travaux de création/modernisation ou extension des déchetteries, recycleries et ressourceries, installation de banaliseurs pour déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI)</i></li> <li>• Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de <b>l'économie circulaire</b> (en lien avec plan de relance et Territoires d'industrie) : <i>installations de productions d'énergie à partir des déchets, ou activités réutilisant de la chaleur produite...</i></li> <li>• Soutien aux actions de sensibilisation et communication à grande échelle (PETR ou plusieurs EPCI) pour favoriser la prévention des déchets, le gaspillage, le tri et réemploi dans tous domaines : <i>supports de communication, journées de sensibilisation et formation...</i></li> </ul>
<b>Niveau de contribution aux ambitions du CRTE</b>	<p>Le CRTE porte des ambitions fortes sur la transition écologique, le développement économique à travers le plan de Relance et la cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).</p> <p>Les études, actions ou projets qui obtiendront des financements de l'Etat dans le cadre du CRTE devront ainsi participer à ces ambitions en cherchant à répondre aux critères suivants : la sobriété, la résilience et l'inclusivité.</p>
<b>Types de partenaires potentiellement mobilisables</b>	<p><b>Financiers</b> : Etat et ses opérateurs, Europe, Région, Département, Communautés de communes,</p> <p><b>Techniques</b> : services Etat (ADEME, DREAL, DDT, CEREMA,...), services Région (AREC, AD'OCC, ...), Département (Service Environnement...), Syndicat de gestion des déchets, SDE 82, chambres consulaires Fédérations et organisations professionnelles (CAPEB...), CRESS et acteurs locaux de l'ESS, Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités, CPIE, PETR Garonne Quercy Gascogne</p>
<b>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</b>	Sur l'ensemble de la période 2021-2026

**Type de projets recensés sur la période sous réserve de validation du Comité de pilotage du CRTE :**

- **Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi** (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) :
  - . Création d'un Pôle environnemental composé d'une déchetterie nouveau concept et d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire de la CCGSTG
  - . Modernisation déchetteries et étude pour création recyclerie sur la CC des Deux Rives
  - . Création d'un centre de tri collecte et recyclage des textiles usagés par l'entreprise Le Relais 82 (emplois offerts à des personnes en difficulté d'insertion – projet intégré dans le cadre de Territoire Industrie)
- **Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire** (études, travaux, acquisitions, équipements selon critères dispositifs Etat) :
  - . Etude préalable pour l'installation d'une usine de déshydratation de la luzerne, chambre d'agriculture (utilisation source de chaleur existante) ;
  - . Création d'une unité de méthanisation par la Sté Garonne Bio gaz, à Le Pin (Territoire d'industrie)
- **Etudes, et schémas stratégiques**
  - . Etude du plan intercommunal de compostage sur la CC TDC
  - . Etude de valorisation matière pour s'intégrer dans le plan régional Biomasse sur la CC GSTG
- **Actions de sensibilisation et communication** (ingénierie, supports, selon critères dispositifs Etat)
  - . Sensibilisation et plan d'actions à destination des classes d'école pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective sur la CC GSTG ;
  - . Sensibilisation de la population de la CC GSTG pour renforcer le broyage des déchets verts à domicile

**Indicateurs d'évaluation proposés**

- Nombre de projets soutenus pour améliorer la gestion des déchets
- Nombre de recycleries et ressourceries créées ou agrandies
- Nombre de projets engagés (études et investissements) pour l'économie circulaire